

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

Sous la présidence de **Marc BORIES**, étaient présents : **Christine SAHUET, Bruno VEDRINE, Jean-Pierre NIEL, Michel BAYOL, Guy GIRBAL, Jean-Marc ROZIERES, Gérard VIDAL, Guy MARTIN, Florence PHILLIPE, Audrey CABRAL, Margot PETIT, Hervé LADSOUS, Angeline MARCILHAC, Charles BOURIANNE.**

Nathalie LE BERRE est absente

Michel CROUZET est excusé et a donné pouvoir à **Hervé LADSOUS**

Eulalie EYCHENNE est excusée et a donné procuration à **Florence PHILIPPE**

Alix THUROW est excusée et a donné procuration à **Marc BORIES**

Laurence ADAM est excusée et a donné procuration à **Charles BOURIANNE**

Mélanie BOUTEILLE est excusée et a donné procuration à **Audrey CABRAL**

Léa TREMOLET est excusée et a donné procuration à **Christine SAHUET**

Audrey CABRAL est désignée secrétaire de séance

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022 : PAS D'AUGMENTATION DES TAUX.

Monsieur le maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 (Etat 1259).

Malgré la volonté de M. le maire, depuis 2009, de ne pas augmenter ces taux, la révision forfaitaire des valeurs locatives en augmentation **de 3,4% en 2022**, (0.21 % en 2021), en lien avec l'inflation, va automatiquement impacter l'impôt des ménages.

Chaque année, les valeurs locatives cadastrales des logements, qui servent de base pour le calcul des impôts locaux, sont revalorisées par l'application d'un coefficient forfaitaire. Depuis 2018, ce dernier est fixé en fonction de l'évolution sur douze mois de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre.

-taux de référence 2022 de TFPB de la commune est de 30.71 %

- taux de référence 2022 pour la taxe foncière (non bâti) 32.71 %

Le montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale est de 730 344 €

Après en avoir entendu l'exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité les taux présentés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET PRINCIPAL 2021

Détermination du résultat à affecter	
Report à nouveau (002 de l'exercice) (excédent ou déficit antérieur reporté)	150 962.56 €
Résultat de l'exercice 2021	658 609.05 €
Total à affecter	809 571.61 €
Décision de l'ASSEMBLEE DELIBERANTE	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-535 204.34 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	37 339.50 €
Besoin de financement	497 864.84 €
En section d'investissement (compte 1068)	497 864.84 €
Soit total affectation en section d'investissement (1068)	
Affectation en report à nouveau (002)	311 706.77 €

Après en avoir entendu l'exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus présentée.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2021

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION budget eau	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	169 591.19 €
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> R 002 du compte administratif (si excédent)	239 302.50
Résultat à affecter : d. = a. + c. Si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	408 893.69 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit)	142 423.55 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	230 474.58 €
Besoin de financement = e+f	0 €
AFFECTATION = d.	408 893.69 €
1) Affectation e réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0.00	408 893.69 €
DEFICIT REPORTE D 002	

Après en avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat ci-dessus présentée

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET CINEMA 2021

Détermination du résultat à affecter	
Report à nouveau (002 de l'exercice) (excédent ou déficit antérieur reporté)	-619.53 €
Résultat de l'exercice 2021	5357.49 €
Total à affecter	4737.96 €
Décision de l'ASSEMBLEE DELIBERANTE	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	0
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0 €
Besoin de financement	0 €
En section d'investissement (compte 1068)	0 €
Soit total affectation en section d'investissement (1068)	
Affectation en report à nouveau (002)	4737.96 €

Après en avoir entendu l'exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus présentée.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL : 4 abstentions

EN FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement (2 348 711 €) se décomposent en plusieurs chapitres de charges et notamment, pour les plus significatifs :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) : 941 800 € en forte augmentation en 2022,**

directement impactées par l'explosion des coûts de l'électricité et des combustibles (électricité 161 000 € + 40 %), combustibles (71 500 € + 15 %).

Les animations estivales (70 000 €) le retour du grand concert (43 000 € : Amir le 11 août 2022), le bicentenaire de Marie Talabot (50 000 €) , entretien des bâtiments publics (37 000 €) entretien de voiries dont le déneigement (85 000 €), d'éclairage public, paiement frais de cantine au conseil départemental 45 000 €, du matériel roulant et non roulant, taxes foncières (26 000 €) , assurances 40 000 €, la prime d'installation au médecin avancée par la collectivité (50 000 €).

■ **Les charges de personnel (012)**, à hauteur de **866 500 €** regroupent le traitement des agents, les cotisations du personnel titulaire et non-titulaire.

■ **Les autres charges de gestion courante (65)**, 351 200 €, composées essentiellement des indemnités d'élus et cotisations sociales (88 700 €), des participations aux organismes de regroupement (50 000 €) tels que SIVU de Brameloup (26 000 €, le PNR 8157.36 €, le SMICA (..), petites cités de caractère (1325 €) la participation au SDIS (43 000 €) transport scolaire des élèves internes , participation fonctionnement école sainte-marie : le forfait a été réévalué en 2022 suite à la demande de l'OGEC. Le calcul du coût d'un élève de l'école publique a été recalculé, il apparait une différence de 440 € par élève (88 000 €) et des subventions allouées aux associations (58 000 €) Pour la 2^{ème} année 20 000 € couvre le déficit du lotissement des fraisières.

■ **Les charges financières (66)** correspondent au montant des intérêts de la dette de la commune et des frais de ligne de trésorerie: **110 300 €**.

■ **Les amortissements (042)** correspondent au montant déjà versé au titre des fonds de concours alloués à la CCCA (communauté de communes des causses à l'aubrac)amorti sur 15 ans, afin de financer divers projets menés sur la commune de Saint-Geniez par la CCPOA (ancienne communauté des pays d'Olt et d'Aubrac), essentiellement l'espace culturel. Cette somme de **24 938 €** se retrouve également en recettes de la section d'investissement.

■ **Les atténuations de produits (014)**, pour 53 473.00 €, ce montant correspond à la recette supplémentaire attendue suite à la réforme de la TP, mais qui alimente un fonds national de garantie (FNGIR) pour compenser les collectivités lésées par cette réforme.

Les recettes de la section de fonctionnement (2 950 615.77 €) sont pour l'essentiel :

■ **Le report en fonctionnement 002 : de 311 706.77 €**

■ **Atténuations de charges (013) :** (remboursement indemnités journalières..... **5 000 €**

■ **Produits des services (70) : 194 200 €** personnel facturé au budget eau et assainissement 110 000€, personnel facturé à la CCCA (maître-nageur : 10 000 €) le produit des régies (grand concert, 25000 €) encaissement des repas cantine 33 000 €.....

■ **Impôts et taxes (73) 1 232 143 €**, principalement les « taxes ménages » : 759 219 € les compensations de la CCCA (suite aux transferts de compétences) 447 924 €, droits de place, droits de mutation...

■ **Dotations participations (74) : 1 022 536 € :**

-DGF : 452 549 €

-Dotation Solidarité rurale: 476 376 €

-Dotation Nationale de péréquation : 56 013 €

-Compensations de l'Etat (pertes liées à des mesures législatives, dégrèvement TF 24 598 €.

■ **Produits de gestion (75) : 139 000 €** qui correspondent aux recettes suivantes : les loyers (la poste, le logement au centre social, l'atelier à la CCCA), le loyer de la Délégation de Service Public du camping municipal « La Boissière », la refacturation frais du chauffage, d'énergie aux différents locataires....

La différence entre les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement dégage un excédent prévisionnel de 601 904.77 €.

EN INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre à 2 149 074.77 €.

Les dépenses de cette section sont constituées d'une part du remboursement du capital de la dette pour 352 000 €, des restes à réaliser (133 816.43 €) du déficit d'investissement cumulé (535 204.34 €) et de nouvelles propositions (1 128 054 €).

- ✓ **Eglise** : les reliquaires, les bâtons de pèlerins, la maîtrise d'œuvre du trésor, la reprise de la toiture de l'église paroissiale : **66 674 €**
- ✓ **Matériel et mobilier** : renouvellement véhicule, nacelle, petits matériels : **39 000 €**
- ✓ **Bâtiments publics** : **257 000 €** :
 - Toiture mairie : 72 000 €
 - Local commercial « aldebert » : 150 000 €
 - Jardins partagés : 5000 €
 - Voie douce, cours haut ... : 30 000 €
- ✓ **Mobilier urbain** : **55 700 €** : panneau lumineux (35 000 €) tables, chaises....
- ✓ **Achats terrains** : le ribatel : **27 500 €**
- ✓ **voirie 2022** : **257 900 €** :
 - maîtrise d'œuvre marché à bon de commandes : 9 900 €
 - rue sannié : 155 000 €
 - frayssinède : 35 000 €
 - voirie cimetièrre : 16 000 €
 - pluvial : 32 000 €
- ✓ **acquisition étage pôle de santé** : **135 000 €**
- ✓ **Parc des parédous** : **162 460 €**
 - pumptrack : 152 460 €
 - bassin : 10 000 €
- ✓ **modernisation éclairage public** : secteur cloître : **20 000 €**
- ✓ **aménagement rue rivié** : **32 000 €**
- ✓ **balisage vtt chemins de randonnée** : **5000 €**
- ✓ **Etudes bibliothèque** : **15 000 €**
- ✓ **Etudes cheminement piéton** : **5 000 €**
- ✓ **Etudes rue d'Auronne, Rogery, Ravieux** : **5000 €**
- ✓ **plage** : engazonnement : **5000 €**
- ✓ **atlas de la biodiversité** : **10 000 €**
- ✓ **schéma directeur signalétique PNR** : **8600 €**
- ✓ **cimetièrre** : columbarium **26 000 €**
- ✓ **matériel informatique** ...
- ✓

Les recettes de la section d'investissement se décomposent comme suit :

- ✓ Excédent de fonctionnement prévisionnel 2022 : 601 904.77 €
- ✓ Excédent de fonctionnement 2021 utilisé en investissement : 497 864.84 €
- ✓ FCTVA 148 500 €
- ✓ Taxe d'Aménagement 4000 €
- ✓ Subventions : RAR 2021 (171 155.93 €) et 171 343 € sollicitées sur les nouveaux projets
- ✓ ventes : 60 800 €.

Un emprunt d'équilibre de 468 603.96 € sera nécessaire.

VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT: 4 abstentions

EN FONCTIONNEMENT

Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 698 063.40 € et se décompose comme suit en dépenses :

- **Les charges à caractère général (011)** : **109 000 €** (achat d'eau, fournitures d'entretien, analyses de l'eau...)
- **Atténuations de produits (014)** : redevance pollution, redevance modernisation des réseaux 72 000 €
- **Les charges de personnel (012)** : personnel communal : 228 000 € :
 - 183 000 € dont 73 000 non payé en 2021 au budget principal
 - 45 000 € personnel extérieur : hydro-curage, épandage, transport des boues
- **charges de gestion courante (65)** perte créances irrécouvrables 1000 €
- **charges financières (66)**: intérêts d'emprunt : 53 000 €

- **amortissements (042) : 224 864.62 €**

- ...

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- **la vente d'eau (70) : 320 000 €**
- **les redevances** (pollution domestique, assainissement, modernisation réseaux...), (274 825 €)
- **les reprises de subventions (042) : 36 960 €**
- **résultat reporté : 408 893.69 €**

L'excédent de fonctionnement prévisionnel 2022 est de 342 615.29 €.

EN INVESTISSEMENT

Ce budget s'équilibre en section d'investissement à **666 297.43 €**.

En dépenses de la section d'investissement:

- ✓ **les restes à réaliser (RAR) 2021 (194 297.42 €) :**
 - Puech Ibers : 157 340.14 €
 - Vieurals : 31 297.29 €
 - STEP : (station d'épuration) 5700 €
- ✓ **le capital des emprunts 170 000 €**
- ✓ **les reprises de subventions : 36 960 €**

ET les nouvelles propositions :

- ✓ travaux station d'eau potable : 31 000 €
- ✓ station d'épuration : 30 000 €
- ✓ la frayssinède : 8000 €
- ✓ matériel : 8 000 €
- ✓ Vieurals : 117 000 € : conduite, les conventions, montant achat du périmètre (expropriation : 47 000 €)
- ✓ Périmètre de protection des captages : 66 000 €.
- ✓

Les recettes de la section d'investissement sont : l'excédent de fonctionnement prévisionnel 2022 (342 615.29 €) l'excédent de fonctionnement 2021 reporté en investissement (142 423.55 €), les dotations aux amortissements 224 864.62 €, les RAR de subventions (424 772 €) qui correspondent aux subventions de l'opération Puech Ibers et 10 000 € de nouvelles subventions pour la mise en place des périmètres de protection des captages.

Ce budget 2022 est voté en suréquilibre, généré par l'importance des subventions à encaisser, » en différé ».

APPROBATION DU BUDGET CINEMA 2022: à l'unanimité

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	22 542.96 €	17 805 €
R002 résultat reporté		4 737.96 €
TOTAL	22 542.96 €	22 542.96 €

BUDGETS DES LOTISSEMENTS : à l'unanimité- le lotissement la commanderie

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	578 428.12 €	307 507.39 €
R 002		270 920.73 €
total section fonctionnement	578 428.12 €	578 428.12 €
Section d'investissement	243 218.27 €	326 433.54 €
001	83 215.27 €	
Total section d'investissement	326 433.54 €	326 433.54 €
TOTAL BUDGET	904 861.66 €	904 861.66 €

- le lotissement les fraisières :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	0 €	36 474.56 €
R002	36 474.56 €	
total section fonctionnement	36 474.56 €	36 474.56 €
Section d'investissement	0 €	0 €
Total section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL BUDGET	36 474.56 €	36 474.56 €

- Le lotissement les marronniers

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	297 256.20 €	297 256.20 €
R002	€	
total section fonctionnement	297 256.20 €	297 256.20 €
Section d'investissement	148 628.10 €	275 654.20 €
001	127 026.10 €	
Total section d'investissement	275 654.20 €	275 654.20 €
TOTAL BUDGET	572 910.40 €	572 910.40 €

Questions diverses :

Lancement de la consultation du marché à bons de commande concernant la modernisation et entretien de la voirie communale : à l'unanimité

- Mode de consultation : procédure adaptée
- Montant minimum : 50 000 € HT
- Montant maximum : 300 000 € HT
- Jugement des offres : 60 % prix et 40 % valeur technique
- Durée : période ferme de la date de notification au 31 décembre 2022, reconductible trois fois.

Après en avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de cette consultation.

AVIS DE PRINCIPE :

M. le maire expose qu'il est en discussion depuis plusieurs semaines avec M. CONTE et l'agence immobilière DRUOT, au sujet des places de parking prévues dans le projet de vente par lots de l'ensemble immobilier Sainte-Marie.

Après plusieurs réunions avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) en charge d'élaborer un schéma directeur « aménagement et mobilité » pour la collectivité, il apparaît essentiel d'avoir la maîtrise du foncier de cet ensemble pour réfléchir sereinement à l'aménagement de la voie douce mais aussi de l'ancienne cour de l'école et de ses abords.

L'acquisition du lot comprenant « la chapelle » pourrait être intéressante afin de concrétiser plusieurs projets, présents dans le contrat bourg-centre Région (voie douce, mobilité, halle couverte, installation pérenne des quilles et de la pétanque....) et dans le programme Petites Villes de Demain, notamment sur l'habitat (création ou réhabilitation de logements dans le cœur de ville).

Plusieurs réunions en visio avec l'EPF, ont permis à cet établissement de comprendre le projet et d'en noter la cohérence. De ce fait, une réunion le 21 avril est programmée sur place.

« L'EPF d'Occitanie a pour mission d'accompagner les collectivités dans leur démarche de projets d'aménagement et d'assurer le portage foncier nécessaire à la mise en œuvre des stratégies des politiques publiques locales.

L'EPF d'Occitanie intervient au titre de trois axes, inscrits dans son Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) : l'habitat (70% des engagements dédiés au logement), les activités économiques et attractivité territoriale (20% des engagements), la prévention des risques et la préservation de la biodiversité (10% des engagements financiers).

L'intervention de l'EPF d'Occitanie est conditionnée et s'inscrit dans le cadre d'une (ou plusieurs) convention(s) foncière(s) en fonction des modalités / besoins requis, et fait suite à une saisine de la collectivité. «

Ce partenariat pourrait permettre à la collectivité de lisser les investissements dans le temps, en effet l'EPF achète le ou les biens et les cède à la collectivité ou à un autre porteur de projet (bailleur social) au fur et à mesure de la concrétisation des opérations.

M. le maire demande à l'ensemble du conseil municipal, dans le cas où les conditions seraient réunies à l'intervention de l'EPF, de pouvoir continuer à avancer sur ce dossier.

Avec 4 abstentions, le conseil municipal, autorise M. le maire à poursuivre sur ce dossier avec les différents partenaires (EPF, CAUE, les bailleurs sociaux...).